

La démocratie d'interpellation : Pourquoi ? Comment ?

Antoine Gonthier – Webinaire Pole Ressources 95 – 15/03/22



Droit d'interpellation ?

Qu'est ce que l'interpellation citoyenne ?

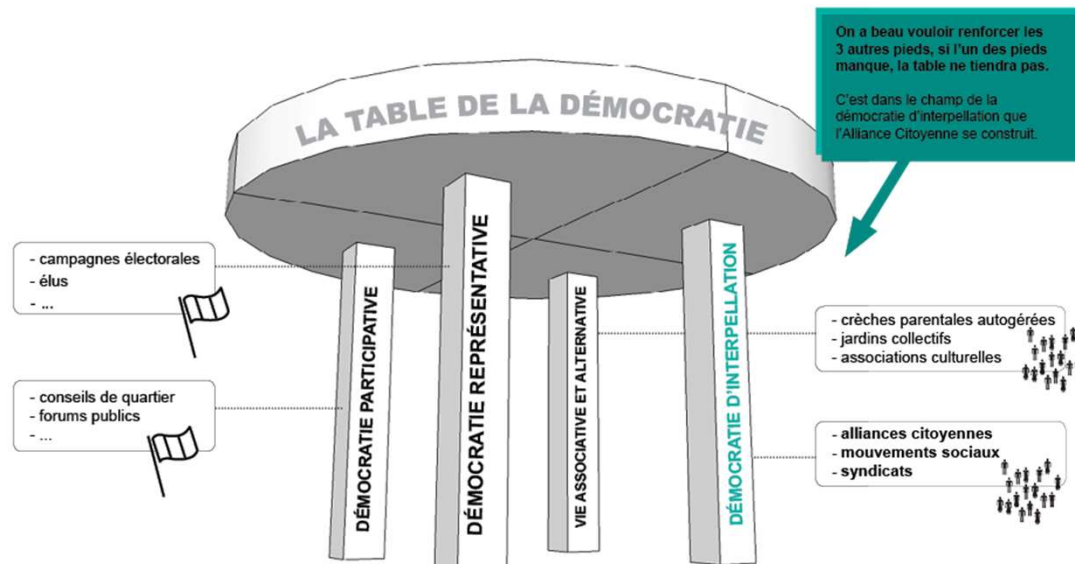
- Initiative spontanée des habitants ≠ offre de participation
- Implique une tension claire ou latente ≠ question
- Modalités diverses



Droit d'interpellation ?

Pourquoi formaliser un dispositif ?

- C'est de l'or participatif !
- Équité entre habitants
- Prévention des conflits, restauration de la confiance
- Une partie intégrante de la vitalité démocratique pourtant sous-dotée



Droit d'interpellation ?

Comment formaliser l'interpellation citoyenne ?

- Volet 1 : Accompagner la structuration de l'interpellation collective (community organizing, syndicalisme, agents de développement locaux ?)
- Volet 2 : Structurer un débouché institutionnel ;
 - Choix d'un format (pétition ?) et de critères d'accès
 - Choix du ou des débouchés : de l'information à la co-décision, de la réponse courrier au RIC, en passant par l'expertise citoyenne



Format classique : question orale au conseil municipal

- **Principe**

- Droit pour des citoyens ou collectifs de poser 1 question orale par CM, réponse des élu-es

- **Bilan à Grenoble**

- Dispositif utilisé et apprécié par les CCI
- Limites : format ponctuel de questions / réponses, ouvert seulement aux CCI



Droit d'interpellation et de votation Grenoble 2016-2018 (1/2)

- Principes de fonctionnement
 - 2000 signatures de résidents de + de 16 ans
 - Débat en conseil municipal
 - Votation citoyenne
- Résultats (18 mois)
 - 23 reçues, 9 pétitions éligibles, 3 obtiennent 2000 signatures (Contre la fermeture de bibliothèques, contre le changement de tarifs de stationnement, contre la démolition d'une tour), 1 votation organisée



Droit d'interpellation et de votation Grenoble 2016-2018 (2/2)

- **Points forts**

- Mobilisation au RDV : 23 pétitions déposées en 18 mois dont 3 > 2000 signatures

- **Points à améliorer**

- Dispositif illégal, annulé par le TA suite à une requête de la préfecture en 2018
- Pas de prise en compte des petites pétitions (moins de 2000 signatures)
- Manque d'un processus formalisé de médiation entre porteurs et ville.



Droit d'interpellation

Grenoble – 2021 (1/2)

- 3 seuils pour 3 objectifs différents
 - 50 soutiens : **médiation** ville / porteurs
 - 1000 soutiens : **délibération** / jury citoyen consultatif
 - 8000 soutiens : **décision** via la votation citoyenne
- Critères d'entrée
 - Ouvert aux résident-es grenoblois-es de plus de 16 ans
 - Au moins 2 personnes physiques pour initier une interpellation



Droit d'interpellation Grenoble – 2021 (2/2)



Grenoble.fr

Actualité

Vie quotidienne

Vie municipale



Contact



monGrenoble



Air

[Accueil](#) | [Élus et Institution](#) | [Ville durable](#) | [Ville solidaire](#) | [Ville émancipatrice](#) | **[Ville citoyenne](#)** | [Ville de Demain](#) | [Documents et données](#)

[Accueil](#) > [Vie municipale](#) > [Ville citoyenne](#) > [Interpellation citoyenne](#) > Suivi des interpellations

Suivi des interpellations

Retrouvez sur cet espace le suivi des démarches
d'interpellations collectives adressées à la Ville de Grenoble.

Les interpellations en cours

> 10 résultats

**Partage de l'espace public et bien
vivre ensemble cours Jean Jaurès-
Alsace Lorraine**

Signatures : 61

Par : Matthieu FAULLIMMEL

**Des loisirs sans nuisances au parc
Bachelard**

Signatures : 57

Par : Hocine NADER

**#MonCorpsMonChoixMonMaillot:
pour la suppression des notions de
longueur de maillot dans le
règlement des piscines municipales
de Grenoble**

Signatures : 2214

Par : Alliance citoyenne

Points de vigilance

- Frontières de la « compétence ville » parfois floues >> **élargir les critères de recevabilités à tout ce sur quoi on peut agir ?**
- Posture schizophrénique de la ville : accompagnement à la mobilisation VS réponse institutionnelle >> **clarifier les rôles**
- Attention à « l'usine à gaz » chronophage et inaccessible pour les habitants >> **simplifier toujours**
- Tendance au renforcement des mêmes groupes sociaux ? >> **Aller-vers, rôle des agents de développement local**
- Disqualification des mobilisations hors critères ? >> **penser des critères le plus inclusifs possibles**
- Importance de la coordination du dispositif (interface services/élus/habitants, médiation, accompagnement) >> **temps de travail**



CCL : Un cadre légal français limité...

- Pétition :
 - Droit positif VS Droit naturel
 - Cadre en vigueur : Art 72.1 constitution : droit des électeurs de demander une mise à l'ordre du jour ; Art 1112-16 CGCT : 1/5ème des électeurs requis pour demander un débat sur une consultation
 - Seulement le droit de...demander ;-/
- Votation :
 - Referendum local (art. 1112-1 CGCT), Consultation locale (art. 1112-15 CGCT), Consultation ouverte facultative (art 131-1 CRPA)



...Mais de plus en plus d'expériences en France

- Grenoble : <https://www.grenoble.fr/2420-interpellation-citoyenne.htm>
- Carpentras : <https://www.carpentras.fr/municipalite/le-big-bang-de-la-democratie-municipale/referendum-dinitiative-citoyenne.html>
- Cachan : <https://www.ville-cachan.fr/cachan-citoyenne/droit-d-interpellation>
- Strasbourg : <https://participer.strasbourg.eu/petitions>
- Saint-Nazaire : <https://www.saintnazaire.fr/concertation/droit-dinterpellation-citoyenne>
- Rennes : https://metropole.rennes.fr/sites/default/files/file-PolPub/La_Charte_rennaise_de_la_democratie_locale1.pdf



Références et contact

- Camille Morio, *Guide pratique de la démocratie participative locale*, Editions Berger, 2020.
- IRTD, *Guide du RIC local*, 2019, disponible sur <https://irtd.fr/docs/ric-local.pdf>
- Contact : Antoine.gonthier@grenoble.fr

